Publiée en ligne le 14 AVR. 2023

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SAINT-YRIEIX

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n°2023-069

L'an deux mille vingt trois, le 4 avril à 18 h

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de SAINT-YRIEIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur **Daniel BOISSERIE**.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 28 mars 2023

Nombre de délégués :

☐ en exercice : 29

☐ présents : 23

☐ votants : 28

PRESENTS : M. Pierre VERGNOLLE M. Patrick DARY, M. Philippe SUDRAT, M. Pierre MILLET-LACOMBE, M. Pierre ROUX, M. Jean-Claude FRACHET, M. Roland POURCHET, M. Francis DELORT, Mme Christiane BARRY, M. Jacques BLONDY, Mme Marie Madeleine LORIN, Mme Céline BOYARD, M. Ludovic TURPIN, Mme Monique PLAZZI, M. Laurent GORYL, Mme Annie ARNAUD, Mme Sandrine FUSADE, M. Francis CUBERTAFON, Mme Pascale BRACHET, M. Alain BLONDY et Mme Stéphanie TOESCA, conseillers communautaires, Mme Laurette GUEIDAN, conseillère communautaire suppléante.

ABSENTS Excusés : M. François BOISSERIE, Mme Annick HUCHET, M. Patrice DELAGE, Mme Delphine PERRIER-GAY, Mme Catherine L'OFFICIAL, Mme Valérie Isabelle BONIN, M. Jean-Claude DUPUY.

François BOISSERIE donne pouvoir à Pierre VERGNOLLE
Annick HUCHET est suppléée par Laurette GUEIDAN
Delphine PERRIER-GAY donne pouvoir à Francis DELORT
Catherine L'OFFICIAL donne pouvoir à Patrick DARY
Valérie Isabelle BONIN donne pouvoir à Laurent GORYL
Jean-Claude DUPUY donne pouvoir à Annie ARNAUD

SECRETAIRE : Francis DELORT

OBJET :

Restauration d'un immeuble en vue d'y accueillir l'Office de Tourisme Intercommunal

Actualisation du plan de financement prévisionnel

Rapporteur : P. MILLET-LACOMBE

Vu la délibération n°2023-023 du 6 février 2023 par laquelle le Conseil Communautaire a approuvé le plan de financement prévisionnel de l'opération de restauration d'un immeuble en vue d'y accueillir l'OTI ;

Considérant les résultats de l'appel d'offres clos le 20 mars 2023 ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **approuve** l'actualisation du plan de financement prévisionnel de ladite opération, tel que présenté ci-dessous :

Accusé de réception en préfecture
087-248700189-20230404-DC2023750155-DE
Date de télétransmission : 14/04/2023
Date de réception préfecture : 14/04/2023

Le Président :
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Publiée en ligne le 14 AVR. 2023

Dépenses		Recettes		
Nature	**Montant en € HT**	**Financeurs**	**Montant en €**	**Taux**
Maîtrise d'œuvre / Travaux / Divers	1 405 000 €	Etat – DETR	421 500 €	30 %
		Etat – DSIL	281 000 €	20 %
		CD 87 –CDDI	13 000 €	0,93 %
		Sous-total :	***715 500 €***	***50,93 %***
		Autofinancement :	***689 500 €***	***49,07 %***
TOTAL :	**1 405 000€**	**TOTAL :**	**1 405 000 €**	**100 %**

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifiée conforme,

Le secrétaire

Le Président

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SAINT-YRIEIX 87 (HAUTE-VIENNE)

F. DELORT

D. BOISSERIE

Accusé de réception en préfecture
087-248700189-20230404-DC2023750155-DE
Date de télétransmission : 14/04/2023
Date de réception préfecture : 14/04/2023

Le Président :
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.